

Un couteau de boucher pour voler un jogging

Surpris dans une cabine d'essayage lors d'un vol en réunion, le jeune homme goûte cette fois à la prison ferme.

« **J'ai tout contre moi, je ne peux rien ajouter. Je suis là pour subir les conséquences.** » Les aveux et la franchise de ce jeune nazairien de 18 ans n'ont pas suffi à lui éviter la peine d'emprisonnement. Il était jugé selon la procédure de comparution immédiate pour un vol avec violence, commis par « **deux idiots** », selon les mots de l'avocat de la défense, Sophie Roux.

Les faits remontent à mercredi, 11 h, dans l'enseigne Intersports de la zone commerciale de Trignac. Dans deux cabines d'essayage, deux personnes s'agitent nerveusement. Ce ne sont pas les pantalons qui tombent mais des morceaux de plastique d'antivols, arrachés à l'aide d'un couteau et d'un tire-bouchon. Dans la cabine d'essayage d'à côté, une gendarme en civil remarque le manège.

Devant l'agressivité du jeune

homme, « **j'avais pris un couteau pour qu'on me laisse partir** », personne ne s'oppose à leur sortie du magasin. Ils prennent la fuite. Poursuivis par la gendarme et un membre du personnel d'Intersports. La course-poursuite dure environ 20 minutes avant qu'ils soient interpellés par des renforts de gendarmerie, près d'un arrêt de bus.

Douze mois

Le prévenu, en état de récidive pour des faits de vols avec violence, comparait devant le tribunal de Saint-Nazaire pour la quatrième fois. « **Vous commettez ce vol juste deux jours après avoir rencontré le juge d'application des peines, lui rappelle le procureur adjoint, François Tessier. C'est une action réfléchie. Pour voler ce pantalon, vous entraînez un mineur et vous menacez d'une arme.** »

La jeune gendarme, constituée partie civile, rappelle ce qu'elle vient de vivre. « **Il savait que j'allais tout faire pour l'interpeller jusqu'au moment où je me suis retrouvée devant son couteau de boucher. Je l'ai laissé passer, puis je l'ai poursuivi.** »

La défense insiste sur « **l'absence d'accompagnement familial, la violence obligeant le jeune homme à quitter le foyer familial et à stopper ses études pour vivre dans la rue.** » Ces arguments pour lui offrir une nouvelle chance « **avec une peine de sursis comme une épée de Damoclès** » n'ont pas suffi.

Le tribunal l'a condamné à 12 mois de prison, dont 6 avec sursis. Son complice, âgé de 15 ans, a été entendu mercredi.

Michel GODIN.

18/09/2015